



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question au Gouvernement n° 2360

Texte de la question

ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES SALLES DE CINÉMA

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Herbillon. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Monsieur le ministre, les salles de cinéma tiennent un rôle fondamental dans la vie culturelle de notre pays. Pour nombre de nos concitoyens, le cinéma est la principale voie d'accès à la création et à la culture, et par conséquent à la citoyenneté. Il est l'art le plus accessible, créateur de lien social. Nous sommes tous attachés, sur tous les bancs, à la vitalité du cinéma français. Nous souhaitons tous préserver la diversité de l'offre cinématographique et le maillage culturel dense des salles de cinéma sur l'ensemble de notre territoire. Pour que cela soit une réalité, il convient de soutenir la modernisation de nos salles. La numérisation qui a fait irruption dans tous les domaines de la création artistique n'a pas épargné le cinéma et exige des efforts financiers importants pour adapter nos salles à cette nouvelle technologie.

C'est pourquoi j'ai déposé une proposition de loi qui sera débattue demain dans cet hémicycle et qui instaure un dispositif équilibré pour répondre à ce défi. En effet, la diffusion des films sur support numérique permet aux distributeurs de réaliser des économies, mais contraint les exploitants à consentir un investissement significatif. La proposition de loi fixe donc le principe d'une contribution obligatoire des distributeurs dès lors qu'ils livrent leur film sous forme de fichier numérique. Elle est limitée dans le temps, puisqu'elle ne sera plus versée aux exploitants une fois couvert le coût de la transition.

Cette proposition de loi a fait l'objet d'une très large concertation : ce n'est pas un texte partisan, et je l'ai voulu aussi consensuel que possible. Son objectif est de permettre à la profession de s'adapter rapidement. Je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre appréciation sur le dispositif proposé, qui permet de maintenir la liberté de programmation des exploitants et la maîtrise, par les distributeurs, de leur plan de diffusion des films. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

M. le président. La parole est à M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication.

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur Herbillon, vous le savez, l'équipement numérique des salles est un processus qui connaît de rapides avancées puisque, en France, sur 5 500 salles, plus de 1 100 sont désormais équipées de projecteurs numériques. Les avantages de cette nouvelle technologie sont connus, comme en a témoigné le récent succès du film en relief *Avatar*. Elle permet aussi aux distributeurs de réaliser des économies substantielles, en substituant à la copie du film un simple fichier informatique.

Mais ce changement de technologie a un coût et suppose aussi que l'on adapte les règles d'encadrement du secteur de l'exploitation cinématographique, pour que la simplicité d'emploi ne se traduise pas par une concentration des programmes contraire à la diversité de l'offre proposée au public. Je rappelle que la France dispose du premier réseau de salles en Europe et a enregistré plus de 200 millions d'entrées en 2009, un record depuis 1982, qui se confirme d'ailleurs depuis le début de l'année 2010.

Votre proposition de loi, monsieur Herbillon, qui traduit votre engagement pour la culture, pose les principes nécessaires à l'évolution et à l'encadrement du cinéma en salle dans ce nouvel environnement, notamment le principe de la contribution numérique des distributeurs aux frais d'équipement des salles engagés par les exploitants. Avec cette proposition de loi, vous élaborez un modèle économique nouveau et équitable, tout en

garantissant à la fois la liberté de programmation des salles et la liberté d'accès des distributeurs aux salles. La disposition qui concerne l'évaluation des loyers appliqués aux salles me paraît également très opportune. Un ambitieux plan d'aide à la numérisation des salles va aussi être mis en place, dès l'adoption de la loi, par le Centre national du cinéma. Il permettra d'intégrer les cinémas de proximité, voire d'itinérance, garants essentiels du lien social dans les petites villes et les zones rurales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2360

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 juin 2010